

Ils témoignent



Lucille BADAIRE - Secrétaire de mairie
La Roche en Brenil (Côte d'Or)
11 octobre 2021

Je confirme que **mes-adresses** est un outil au top, intuitif et facile d'utilisation et surtout très très pratique pour échanger avec les différentes entités qui peuvent avoir besoin des adresses du territoire. Nous avons tout à refaire, ce qui nous a demandé du travail, mais que de temps gagné puisque nous l'avons fait une bonne fois pour toute.



Liliane FAIVRE
Maire de Saint-Pierre (Jura)
3 juin 2021

J'ai appris beaucoup d'infos lors des webinaires. L'outil **mes-adresses**, c'est magique, tous les numéros et rues de mon village sont maintenant répertoriés dans la Base Adresse Nationale. Je vais en parler autour de moi car je pense que tout le monde ne connaît pas. C'est super. Merci pour tout.



Daniel BERTOCCHI
Maire de Miery (Jura)
13 avril 2021

Je conseille fortement de suivre les webinaires d'IDÉO BFC qui permettent de mettre à jour la numérotation de notre village et être des plus précis dans la localisation des maisons. Le webinaire animé par IDÉO BFC est très simple à suivre, et d'ailleurs je vais avec mon conseil, faire les modifications qui sont bien nombreuses pour notre commune. L'outil **mes-adresses**, doit absolument être connu de tous et il va faciliter les différentes interventions sur notre commune. En un mot, une belle explication, claire et précise et un logiciel à utiliser sans modération!!!!

Une question sur l'Adresse ?



mission régionale de
Territoires Numériques

IDÉO

BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

référéncée par l'ANCT
pour promouvoir les
Bases Adresses Locales



0970 609 909 (prix d'un appel local)



Ou via notre formulaire en ligne
www.ternum-bfc.fr/formulaire-de-contact



Rejoignez nos webinaires

> <https://ideo.ternum-bfc.fr/actualites>



GIP Territoires Numériques
Bourgogne-Franche-Comté
3 bis, rue de Suzon
21000 DIJON

TERNUM-BFC.FR



Ne pas jeter sur la voie publique



Une adresse pour tous !

Colis non livrés, non éligibilité à la fibre, secours retardés, erreurs GPS... et si c'était un problème d'adressage ?



avec l'appui de
AGENCE NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



TERNUM-BFC.FR

L'adressage, pourquoi est-ce si important ?



Être raccordé à la fibre

La fibre arrive, les opérateurs télécoms ont besoin de mon adresse pour connaître mon éligibilité et venir me raccorder au réseau



Être secouru

Les services de secours cherchent à me localiser au plus vite



Effectuer des démarches en ligne

Pour que je puisse utiliser les formulaires en ligne, mon adresse doit être répertoriée.



Être livré

Le transporteur doit trouver mon adresse dans son GPS.



2020



2021



2022



et votre commune en 2022?

Dites-le nous une fois

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a réaffirmé, le 26 sept. 2021, le principe du "Dites-le nous une fois" pour les données publiques telles que l'Adresse.

La démarche est simple : vous saisissez une fois pour toutes les adresses de votre commune dans votre Base Adresse Locale, la Base Adresse Nationale est ainsi rapidement mise à jour, et tous les organismes peuvent alors en profiter.



La Base Adresse Nationale fait partie du service public des données de référence comme seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.



Les communes au cœur de la Base Adresse Nationale

La création des voies et des adresses est une **compétence communale**. Une **Base Adresse Locale** est un fichier géré par une collectivité locale qui contient toutes ses adresses géolocalisées. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel.

A votre disposition, un **outil national gratuit**, très simple pour mettre à jour et certifier les adresses de votre commune :

mes-adresses.data.gouv.fr



Projet de Loi 3DS*, adopté par le Sénat en juillet 2021**

- La commune est la seule compétente pour créer des noms de rues et des numéros
- Toutes les communes, quelle que soit leur taille, doivent publier leurs adresses

*3DS : Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification

**Sera examiné par les députés en décembre 2021